

# La Lettre du CDJ

Mars 2025



## Sommaire

- [Les dernières décisions du CDJ](#)
- [La capsule vidéo de la RTBF « “Oui, nous sommes tous racistes” » respecte la déontologie](#)
- [Le CDJ alerte sur les atteintes à la liberté d’information de Boukè Media](#)
- [Le CDJ dans les médias](#)
- [Le CDJ sollicité comme expert dans le projet « Cameroun Média+ »](#)
- [Atelier “Mitigating disinformation in Belgium and Luxembourg” \(EDMO BELUX\) le 8 avril](#)
- [Liberté de presse en débat, la suite](#)
- [Une nouvelle recommandation « faits divers » pour le CDJM français](#)
- [Vu du Québec : la déontologie journalistique démystifiée en vidéo](#)

## Les dernières décisions du CDJ



Le CDJ a rendu deux décisions sur plainte (et demande d’avis du CSA) lors de sa réunion de février. Les deux décisions, largement commentées dans la presse, ont été jugées non fondées par le Conseil. La première plainte ([24-33](#)) portait sur une capsule vidéo Vews (RTBF) – et

l'article y associé – dont la miniature indiquait « Oui, nous sommes tous racistes », la seconde (24-36) sur une capsule vidéo de Boukè destinée aux réseaux sociaux qui rendait compte des enjeux communaux électoraux de la ville d'Andenne (voir ci-dessous).

**Le résumé des décisions**

**Lire notre post Bluesky**

**Lire notre post LinkedIn**

**La capsule vidéo de la RTBF « “Oui, nous sommes tous racistes” » respecte la déontologie**

**Plainte non fondée**



Le CDJ a constaté après examen que les plaintes reçues – pour la plupart via le CSA – concernant la capsule « Vews » (RTBF) et l'article y lié qui donnaient la parole à l'autrice d'un livre alors récemment paru sur le racisme systémique et la manière dont les personnes blanches peuvent contribuer à l'éradiquer, n'étaient pas fondées. Les parties plaignantes pointaient principalement une absence de pluralisme des points de vue sur la question soulevée ainsi qu'une incitation à la discrimination, au racisme ou à la xénophobie. Le CDJ, tout en soulignant l'intérêt général du sujet et la liberté de choix journalistique s'appliquant à l'interlocutrice et au format utilisé, a considéré que les propos tenus par l'autrice avaient suffisamment été mis en perspective par la journaliste.

**Lire le communiqué**

**Lire la décision 24-33**



En marge de la décision (non fondée) rendue dans le dossier « Boukè », le CDJ a jugé important d'alerter sur les différentes tentatives d'immixtion des parties plaignantes dans la liberté rédactionnelle de la journaliste et du média avant le dépôt de leurs plaintes au CDJ, au CSA et en justice, constatant que s'y ajoutait désormais le retrait du subside 2025 de la ville au média. Le Réseau des médias de proximité (RMDP) a salué la décision du CDJ, estimant que celle-ci « renforce l'importance d'une information locale rigoureuse et indépendante, essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie ».

**[Lire le communiqué du CDJ](#)**

**[Lire le communiqué du RMDP](#)**

**[Lire la décision 24-36](#)**

**[Lire notre post Bluesky](#)**

## Le CDJ dans les médias



© Pixabay

Dossiers « Vews », « Boukè » mais également « Les 48h des bourgmestres » (RTL) et « cordon sanitaire médiatique »... En complément aux communications officielles du CDJ, découvrez ses dernières actualités à travers le prisme des médias.

## Le CDJ dans les médias

### Le CDJ sollicité comme expert dans le projet « Cameroun Média+ »



© FIJ/SNJC : Elise Kenimbeni

Du 7 au 12 mars, le CDJ était en mission à Yaoundé aux côtés de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), le Syndicat national des journalistes du Cameroun (SNJC), l'Association camerounaise d'éducation aux médias EdukMedia et CFi Développement Médias pour le lancement de « Cameroun Média+ », un projet financé par l'Union européenne qui a notamment pour ambition de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information dans ce pays.

Anna Béthume, conseillère juridique, était sur place afin de partager l'expertise du CDJ avec les journalistes et autres acteurs du secteur médiatique camerounais.

**Lire le communiqué**

**Lire notre post Bluesky**

**Lire notre post LinkedIn**

**Atelier "Mitigating disinformation in Belgium and Luxembourg"  
(EDMO BELUX) le 8 avril**



Retrouvez le CDJ au prochain atelier organisé par EDMO BELUX 2.0, un pôle multidisciplinaire qui rassemble des universitaires, fact-checkers, analystes de la désinformation et organisations d'éducation aux médias afin de surveiller, analyser et contribuer à la réduction de la désinformation en Belgique et au Luxembourg. Muriel Hanot, secrétaire générale, participera à l'ultime session de cette journée d'échanges et de réseautage, qui aura lieu le 8 avril à l'UCLouvain Saint-Louis (Bruxelles).

**Informations pratiques et inscription**

## Liberté de presse en débat, la suite



Le débat « Journalistes, vos gueules », organisé le 19 février par le collectif de médias Kiosque et dans lequel intervenaient entre autres plusieurs membres AADJ/CDJ, est désormais disponible en ligne. Entretemps, la Plateforme pour la sécurité des journalistes a présenté son dernier rapport annuel sur la liberté de la presse en Europe, dressant une série de constats particulièrement alarmants. Ce rapport confirme la nécessité de prendre au sérieux les menaces qui pèsent de plus en plus – et partout dans le monde – sur les journalistes et les médias, compromettant leur capacité à couvrir l’actualité en toute liberté... et dans le respect de la déontologie.

**Le débat du collectif Kiosque**

**Le rapport de la Plateforme pour la sécurité des journalistes**

**Lire notre post LinkedIn**

## Une nouvelle recommandation « faits divers » pour le CDJM français



© CDJM

Le CDJM français a récemment publié une recommandation consacrée au traitement médiatique du fait divers. Ce document contient des conseils à propos du recueil des informations, du respect du droit des personnes impliquées et de la présomption d'innocence, mais aussi au sujet du droit à l'oubli et du droit de réplique. Des recommandations sont également formulées pour éviter de favoriser les préjugés. Ce cinquième guide du genre fait notamment écho aux recommandations « identification » (2015) et « violences de genre » (2021) du CDJ, à redécouvrir ci-dessous.

**La recommandation du CDJM**

**Les recommandations du CDJ**

**La présomption d'innocence (analyse du CDJ)**

## Vu du Québec : la déontologie journalistique démystifiée en vidéo



© Conseil de presse du Québec

Après la diffusion d'une campagne de sensibilisation à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2023, le Conseil de presse du Québec publie cette année une série de capsules vidéo intitulée « Question de principes ». Fact-checking, journalisme d'opinion, respect des personnes, confiance du public... Trois journalistes aux horizons différents (Radio-Canada, *Le Devoir*, *La Presse*) expliquent en quelques minutes comment la déontologie guide leur quotidien.

## Visionner les capsules

**Rendez-vous en avril pour la prochaine newsletter !**

---

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



**Vous désinscrire de la newsletter ?**

Envoyez un mail à [info@lecdj.be](mailto:info@lecdj.be) avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2025 CDJ/AADJ, All rights reserved.

**Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrits par email**

**Our mailing address is:**

**CDJ/AADJ**

**Rue de la Loi 155 bte 103**

**Bruxelles 1040**

**Belgium**

**[Add us to your address book](#)**

**Want to change how you receive these emails?**

You can **[update your preferences](#)** or **[unsubscribe from this list](#)**.

